

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE VASSIVIERE

(Haute-Vienne)

Délibération

L'an deux mil quatorze, le 21 août à 18 H, le Bureau de la Communauté de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni à la Mairie d'Eymoutiers.

Nombre de délégués en exercice : 17

Date de convocation du Bureau : 14 août 2014

Présents ayant droit de vote : FAYE Jean-Pierre, BIDAUD Jean-Michel, CHADELAUD Michel, GANE Isabelle, LACOUTURIERE Michel, LENOBLE Monique, MENUCELLI Thierry, MUZETTE Thierry, PERDUCAT Daniel.

Excusés: GARDELLE Bruno, CAMBOU Stéphane, BAUDEMONT Dominique, PERIGAUD Chantal, POURCHET Pierre.

Absents : DOLLEY Alain, PLAZANET Mélanie, SERRU Marie-Claire.

Maison de Santé Pluridisciplinaire des Portes de Vassivière, antenne de Peyrat le Château : choix des entreprises et déclaration de lots infructueux.

Monsieur le Président rappelle au Bureau que lors du Conseil Communautaire du 10 juillet, il avait été voté le nouvel emplacement ainsi que l'autorisation de lancer la procédure du marché public (art 28 de Code des marchés). Pour bénéficier des subventions FEADER, les travaux devront être terminés au plus tard le 30 octobre

Le marché a été publié le 22 juillet, la date limite de réponse pour les entreprises a été fixée au 13 Août. La Commission d'ouverture des plis s'est réunie le lundi 18 août pour étudier les différentes offres.

Monsieur le Président fait lecture des différentes propositions et sur avis de la Commission d'ouverture des plis, et après vérification par le maître d'œuvre, il est proposé de retenir les entreprises suivantes :

- Lot n°1, démolition – gros œuvre : PAQUET 12 883 .49 € ht
- Lot n°2, plâtrerie – faux plafond : ARNAUD 17 715 .84 € ht
- Lot n°3, menuiserie bois : SLMC 13 807.92 € ht
- Lot n°4, Revêtements de sols: SOLS ET PEINTURES B RIVISTE 10 033.54 € ht
- Lot n°5, Revêtements muraux, peinture : GUYONNAUD 9 630.53 € ht

S'agissant des lots 6 (ventilation, plomberie, sanitaires) et 7 (électricité, chauffage), les offres étant très supérieures aux estimatifs, il est proposé de déclarer ses deux lots comme infructueux

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire décide à l'unanimité de

- **retenir les entreprises listées ci-dessus pour les lots 1 à 5 et autoriser le Président à signer tous les documents du marché.**
- **de déclarer les lots 6 et 7 infructueux et autoriser le Président à relancer une consultation conformément au code des marchés publics.**

Fait à Eymoutiers

Le 22 août 2014

Le Président